

# **CONVENTION**

**ENTRE**

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE  
SFAX**

**ET**

**ASSOCIATION ARABO-AFRICAINE  
DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**Entre les soussignés :**

**La chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax** dénommée ci-après **CCIS**, sise Rue Lieutenant Hammadi Tej, 3000 Sfax, représentée par son Directeur général M. Fathi GARGOURI  
D'une part

Et

**L'Association Arabo-Africaine de Recherche Scientifique** dénommée ci-après **3ARS**, sise à la Pépinière des entreprises, Technopole de Sfax, Route de Tunis km10, Sfax, représentée par son Président M. Rached MASMOUDI  
D'autre part

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax et l'Association Arabo-Africaine de Recherche Scientifique  
ci-après désignées « parties »,

Les parties ont convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1 :**

La présente convention a pour objet de définir le cadre général de la coopération entre les deux parties en vue de contribuer à la promotion des innovations, inventions et recherches scientifiques auprès de la communauté d'affaires et des investisseurs.

**Article 2 :**

En vertu de l'Article 1, la CCIS soutiendra la promotion des activités de 3ARS et permettra à l'Association 3ARS de participer à ses activités (salons, forums, séminaires, formations....).

La CCIS mettra ses supports de communication au service de l'Association (sites, portails, bulletins, guides, ....) afin de diffuser des informations et étendra cette promotion à tout son réseau.

La CCIS organisera des rencontres périodiques avec des inventeurs invités par 3ARD en présence d'hommes d'affaires et investisseurs potentiels afin de créer une synergie entre les participants.

**Article 3 :**

3ARS participera aux actions de la CCIS avec ses adhérents et permettra à la CCIS et à ses adhérents de prendre part à ses actions après l'accord de l'organisateur principal.

3ARS associera la CCIS à toutes ses actions après l'accord de l'organisateur principal et de ce fait insérera le logo de la CCIS sur les supports utilisés et diffusés par 3ARS

**Article 4 :**

La présente convention sera accompagnée d'un programme d'actions annuel et pourra être assortie de notes faisant l'objet d'actions spécifiques dans le cadre du partenariat des deux parties.

**Article 5 :**

La présente convention est conclue pour une période de 2 ans à compter de son entrée en vigueur et sera renouvelée par tacite reconduction pour la même période.

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa signature par les représentants des deux parties.

Fait à Sfax le ... Janvier 2012 en deux exemplaires originaux.

Pour la CCI de Sfax

M. Fathi GARGOURI  
Directeur Général

Pour l'Association 3ARS

M. Rached MASMOUDI  
Président

## **PROGRAMME DES ACTIONS 2012**

- Réunions mensuelles de présentation d'inventions en présence d'entreprises des secteurs intéressés et des investisseurs potentiels au siège de la CCIS
- Participation de 3ARS aux salons INTERMED 2012 (22-25 Février 2012) et MEDHEALTH 2012 (29 Novembre – 1er Décembre 2012)
- Salon pôle ghazela Tunis le 8/2/2012
- Salon foire du livre d'enfant de Sfax du 21 au 31 Mars 2012
- Salon de recherche scientifique ENIS 15/4/2012
- Salon de recherche scientifique Fac des sciences 15/5/2012
- Salon de recherche scientifique karkennah le 15/6/2012
- Salon de recherche scientifique Mahras le 10/7/2012
- Salon de recherche scientifique place Marbourg SFAX le 29/9/2012